

# Près du Havre, une collégienne absente car harcelée : sa mère est menacée d'une amende

À Saint-Romain-de-Colbosc, près du Havre (Seine-Maritime), une adolescente a subi des violences physiques et psychologiques par une camarade en primaire et au collège.



À Saint-Romain-de-Colbosc, près du Havre (Seine-Maritime), une adolescente a subi des violences physiques et psychologiques par une camarade en primaire et au collège.

Le collège est une époque cruelle. Beaucoup pourront en témoigner. Mais le harcèlement, les violences et les humiliations vécus par Aurélie\* à Saint-Romain-de-Colbosc, près du Havre (Seine-Maritime), dépassent l'entendement.

[Harcèlement moral et sexuel : les salariés d'un magasin U du <span title="commune" class="border-type-commune" data-entite-type="commune" data-entite-id="8384aba9-f2ab-4f19-93f7-0061de053fe6">Havre</span> font grève](#)

Le prof la fait se déshabiller devant la classe

Déjà, sa mère dénonce le comportement d'un professeur en quatrième : "Ma fille a changé de look, ça n'a pas plu au collègue. Ils ont commencé à l'humilier en la faisant se déshabiller devant toute la classe car le t-shirt ne convenait pas. Elle s'est retrouvée en petit top..." Le rectorat se dit surpris d'apprendre ces faits, dont il assure n'avoir "aucune trace".

### À l'hôpital avec un traumatisme crânien

Mais les problèmes d'Aurélié concernent surtout une camarade. Ils avaient débuté en CE2, lorsque la jeune fille s'était retrouvée à l'hôpital avec un traumatisme crânien après avoir été rouée de coups. Une plainte avait été déposée en gendarmerie en 2017, la rédaction de 76actu a eu accès au document.

### Le collège refuse le changement de classe

Le harcèlement s'est poursuivi en troisième, lorsque les deux adolescentes se sont retrouvées dans la même classe. "J'ai réclamé un changement, qui a été refusé, regrette la maman. J'ai sollicité l'académie, qui s'est rangée du côté de la principale, disant qu'il n'y avait pas besoin de la changer de classe."

### Un mois d'absence

Aurélié est donc "repartie avec ses vieux démons" et une harceleuse qui ne la lâchait pas. Elle aurait même menacé de mettre fin à ses jours. Ses parents l'ont fait suivre par un psychologue. "Ça a tout remonté et on est reparti dans le même délire. Psychologiquement, elle est détruite", confie sa mère. L'élève a reçu un certificat médical justifiant son absence pour un mois. Le 7 novembre, elle est retournée au collège, seulement le matin.

On s'est dit que les choses allaient se calmer et qu'elle allait affronter sa harceleuse. Le lendemain, la principale l'a prise avec le CPE et l'infirmière. Ils lui en ont mis plein la tête pendant trois quarts d'heure. Ils lui disaient qu'elle devait faire ses cours toute la journée, que je n'avais plus le droit de ne pas la mettre à la cantine.

*La mère d'Aurélié -*

### "Il y a eu un suivi"

Malgré tout, le collège maintient qu'"il n'y a pas de harcèlement sur cette élève", refusant de se prononcer davantage. "Elle avait été absente, mais elle n'était pas revenue dans

l'établissement, assure le rectorat. À de nombreuses reprises, il y a eu un suivi, des rencontres entre la famille et le personnel de l'établissement, que ce soit CPE, infirmière scolaire ou assistante sociale, pour trouver une solution rapide et que cette jeune fille soit rescolarisée."

[Sa fille victime de harcèlement scolaire, une maman porte plainte contre le collège Dolto de <span title="commune" class="border-type-commune" data-entite-type="commune" data-entite-id="9b3f8df9-7ac2-4aa1-9c7a-68bf2d5af8da">L'Aigle</span>](#)

Une amende de 750 euros

Depuis, Aurélie n'est plus retournée en cours. C'est pourquoi l'académie a annoncé qu'elle s'exposait à une amende de 750 euros pour cet absentéisme. D'après le site du Service public, la loi prévoit une amende de 135 euros, voire de deux ans de prison et 30 000 euros d'amende "si ces absences injustifiées compromettent l'éducation de [l']enfant".

Un changement de collège accepté

"Ce qu'on veut, c'est mettre notre fille sécurité", assure la maman. C'est dans ce sens qu'elle a accepté un changement d'établissement. Aurélie, âgée de 14 ans aujourd'hui, reprendra donc sa scolarité dans un nouveau collège près du Havre. "C'était la meilleure solution qu'on pouvait proposer, car le plus important, c'était que l'élève soit scolarisée", conclut le rectorat.

\*Le prénom a été modifié.